



# PASSEPORT

## POUR PERSONNE MINEURE

Présence indispensable de l'intéressé (e) accompagné (e) d'un parent  
**ATTENTION** : aucune demande ne sera acceptée s'il manque un document

Délai de retrait du passeport 3 mois avant invalidation et destruction par la Préfecture

Validité  
5 ans

### Rendez-vous obligatoire

Tél. 04 79 37 25 02

Du lundi au jeudi  
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi  
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00

### Gagnez du temps

En faisant votre pré-demande en ligne :

[www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)

ou

en téléchargeant et en remplissant le  
formulaire CERFA  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Pièces à fournir :

### ↪ Pour toute demande :

- **1 photo d'identité du mineur de face, de moins de 6 mois**, en couleur, centrée, non découpée (de préférence la planche complète), non scannée. Les yeux et les oreilles doivent être dégagés, la bouche fermée, la tête découverte et sans lunettes. Le fond doit être gris clair uni.
- **L'original d'un justificatif de domicile de moins d'1 an** ou facture électronique imprimée par vos soins (facture électronique par vos soins (facture électricité, gaz, téléphone fixe/portable, eau...) ou attestation d'assurance habitation tamponnée et signée par l'assureur ou avis d'imposition ou de non-imposition ou taxe d'habitation ou taxe foncière ou quittance loyer au nom du parent demandeur.
- **L'original de l'acte de naissance intégral, de moins de 3 mois du mineur**, à demander à la mairie du lieu de naissance,
- **L'original de la carte d'identité du parent** qui accompagne l'enfant,
- **Timbre fiscal** (à acheter au bureau de tabac, au centre des finances publiques ou sur [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr))
  - **17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans**
  - **42 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans**

**Pour compléter le formulaire de demande, il est impératif de connaître les noms, tous les prénoms, dates, lieux de naissance et nationalité des parents.**

**ATTENTION**, en plus des pièces demandées ci-dessus, vous devez apporter :

### ↪ Première demande :

- **Vous ne possédez ni carte d'identité ni passeport :**  
Un justificatif de nationalité française (exemple : le demandeur est né à l'étranger, de parents étrangers...)
- **Vous possédez une carte d'identité :**  
La carte d'identité en cours de validité

### ↪ Renouvellement :

- **Vous possédez un passeport :**  
Le passeport périmé et la carte d'identité

### ↪ Suite à une perte ou à un vol :

- **25 euros de timbres fiscaux** à acheter dans un bureau de tabac ou au centre des finances publiques, ou sur le [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr)
- **Un document avec photo** (si vous n'avez pas de carte d'identité)

**En cas de perte**, la déclaration sera faite en mairie lors de votre demande

**En cas de vol**, fournir la déclaration faite par le commissariat de police ou de la gendarmerie.

### ↪ En cas de divorce ou de séparation :

- **L'original** du jugement de divorce et la convention définitive dûment tamponnées par le tribunal et les intéressés.

**En cas de résidence alternée, fournir en plus :**

**L'original** du justificatif de domicile de moins de 3 mois de chacun de parents,

**L'original** de la carte d'identité du parent absent